



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 24 octobre 2024

Publié le : 08/11/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h00

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 37 incluse)

Etaient absents : M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Délibération n°2024/2024.00330

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- **nomme M. Gabriel BAULIEU secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du 12 septembre 2024, joint en annexe.**

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

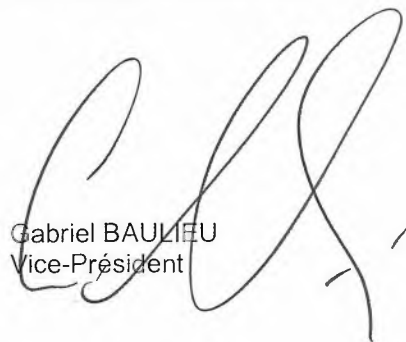
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gabriel BAULIEU
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du 12 septembre 2024

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose maintenant un secrétaire de séance.

S'adressant à M. GAVIGNET. Gilbert, veux-tu être secrétaire de séance ? Merci.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin dernier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- **nomme Gilbert GAVIGNET secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du 13 juin 2024, joint en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat (Septembre 2024)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (2), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par FONCIERE HABITAT ET HUMANISME pour 24 262,50 €, par LOGE.GBM pour 290 430,00 €, par NEOLIA pour 3 007 979,00 € et par L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS pour 1 084 050,00 € soit un montant total de 4 406 721,50 €.**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

3. Pertes sur créances irrécouvrables

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur et abandons de créances de :

**1 886,46 € TTC au titre du Budget Principal,
49 640,91 € HT au titre du Budget Déchets,
22 318,03 € HT au titre du Budget Eau,
17 555,95 € HT au titre du Budget Assainissement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Attribution d'une subvention à l'association Foire aux saveurs d'automne

M. Yves MAURICE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous ne connaissons pas du tout cette association. C'est une nouvelle manifestation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation de la 33^{ème} « Foire aux saveurs d'automne » en 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

5. Accompagnement à la création d'activités agricoles : Attribution d'une subvention à l'association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG-25)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sujet revient régulièrement aussi. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Merci au service de l'Urbanisme et merci à Fabienne.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'AFOCG 25,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « la Pive » pour la fête de la Pive 2024

Mme Lorine GAGLILOLO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pareil. C'est récurrent pour la fête de la Pive. Y a-t-il des questions ?

M. MICHAUD.- Je reprends, parce que conformément à mon vote sur l'institution de la Pive où j'avais voté contre, j'ai fait de nombreuses lectures sur les monnaies locales. J'ai vu beaucoup de littérature, beaucoup de théories et peu de résultats pratiques. Par conséquent, je ne suis toujours pas convaincu de l'utilité d'une monnaie locale.

Mme BARTHELET.- Je n'ai pas eu le temps de vérifier, je suis désolée. Je voulais le faire cet après-midi, mais je n'ai pas réussi. Il me semble bien que la Région vote aussi une subvention. Or je ne la vois pas dans le budget prévisionnel. Il me semble que les exercices sont à chaque fois difficiles et que d'autres subventions arrivent aussi sans apparaître dans le budget. Nous avons le budget prévisionnel, nous n'avons pas le reste. Je suis un peu surprise aussi. Je suis pour la valider depuis le début dans le but d'expérimenter, de voir. J'ai l'impression que cela ne fonctionne pas sans subvention et que les résultats ne sont pas à la hauteur de ceux attendus au départ. Même si ce n'est pas une grosse subvention, ce sont des questions que nous nous posons. Nous nous demandons s'il ne vaudrait pas mieux gérer nous-mêmes l'action que nous menons ici pour pouvoir promouvoir la consommation locale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a plusieurs choses dans ce dossier, si je puis me permettre de le dire. En réalité, si vous allez sur place, vous verrez qu'il y a toujours du monde à cette fête de la Pive. C'est aussi l'endroit où un certain nombre de choses se passent sur le local, l'économie locale, circulaire, etc. La subvention ne concerne pas le fonctionnement de la Pive, elle concerne uniquement la fête. Je le dis, parce que lorsque vous allez à cette fête, il y a plein de monde. Je vous invite donc à vous faire une autre opinion que la littérature en allant aussi voir ce que les gens viennent y chercher. Cela peut être aussi intéressant. Là, par exemple, cette subvention ne concerne pas son fonctionnement. Les sommes sont vraiment dérisoires. Je soumetts ce rapport au vote. Il y a un vote contre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 738 €, au titre du fonds « Développement durable », à l'association « La Pive », gérant une monnaie locale complémentaire citoyenne, pour l'organisation de la Fête de la Pive Besançon le 12 octobre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

7. Convention avec l'Université de FRANCHE-COMTE portant occupation du foncier pour la réalisation d'une voie modes doux route de Gray

Mme Frédérique BAEHR (1) et Mme Catherine BARTHELET (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez qu'il y a le travail pour faire la piste cyclable le long de la route de Gray. Il y a un certain nombre d'ajustements. Ce rapport concerne donc cette piste cyclable. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mme BARTHELET.- Dois-je me déporter ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pourquoi te déporterais-tu ?

Mme BARTHELET.- Parce que je suis au Conseil d'Administration de l'Université.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais même pas s'il y a de l'argent dans l'affaire. Déporte-toi. Il n'y a pas d'incidence budgétaire. Je ne vois pas non plus en quoi Frédérique BAEHR est intéressée, mais il y a des choses bizarroïdes. Il y a toujours un flottement sur la question du conflit d'intérêts. Il n'y a pas de souci. Si tu veux te déporter, je suis d'accord. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention portant occupation du foncier appartenant à l'Université de Franche-Comté dans le cadre de la réalisation d'une voie modes doux route de Gray jointe en annexe,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

8. Fonds Manifestations sportives – attribution de subventions – seconde attribution 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez tous que vous allez être obligés de garder votre 29 décembre. Vous ne partez pas en vacances à cette date ni à Noël. Vous ne partez pas non plus pour le Jour de l'An. Vous savez qu'il y a une coupe du monde de cyclocross à Besançon. Vous avez tous noté et vous êtes obligés d'y être. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 9 subventions d'un montant total de 12 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le second semestre 2024 :

- 2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette,
- 500 € à Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 2 000 € à Vélo Passion pour la Thormontbou,
- 1 000 € à Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,
- 2 000 € à Foulées Généreuses pour le Trail des Boucles Roses,
- 2 000 € à US Fontain pour les Défis de la Boucle,
- 500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille,
- 500 € à ASPTT Besançon pour In's Pirey,
- 2 000 € à Orientation Team Besançon pour un championnat de France d'orientation longue distance et relais.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles – Deuxième session 2024

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Vous n'avez rien contre la culture. Tout va bien.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions à ces associations pour un montant total de 12 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 4 000 € à l'association Du Goudron et des Plumes ;
- 4 000 € à l'association The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine ;
- 2 000 € à l'association L'Espérance de Byans ;
- 2 000 € à l'association Bande Sonore ;
- 500 € à l'association Pas Serial s'Abstenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

10. Dispositif aide au projet ambassadeurs/ambassadrices Grandes Heures Nature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce sont Justine MATHIEU et Axelle RENARD.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention suivante : 2 500 € à Justine MATHIEUX, ambassadrice GHN et 2 500 € à Axelle RENARD,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariats individuelles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Cité de l'Emploi 2024

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant de la Cité de l'Emploi et de son déroulé, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement des 7 subventions à :

- **BGE Franche Comté à hauteur de 6 600 €,**
- **Roue de Secours à hauteur de 6 000 €,**
- **Jean Eudes à hauteur de 9 000 €,**
- **MJC CLAIRS SOLEILS : 3 000 €,**
- **Fabrique Numérique Besançon : 3 000 €,**
- **Gare BTT : 10 000 €,**
- **France Travail : 12 400 €.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

12. Fabrique à Entreprendre, financement 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour le versement d'une aide d'un montant de 13 500 € à BGE FC animateur du collectif LFAE pour l'organisation de deux actions collectives sur le territoire de GBM,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Exposition photos MICRONORA : des savoir-faire horlogers aux technologies du futur

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur la convention avec MICRONORA pour formaliser la participation financière de Grand Besançon Métropole à hauteur de 9 000 € TTC pour la promotion et la valorisation par l'association MICRONORA de l'exposition photos MICRONORA « Des savoir-faire horlogers aux technologies du futur »,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

14. Soutien 2024 à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers »

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, nous sommes sur des dossiers qui sont plutôt des marronniers, finalement. C'est la saison des marrons. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Mme BARTHELET.- Ne faudrait-il pas présenter en Conseil le dossier concernant Micronora ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si, mais Nicolas BODIN ne peut pas le présenter. C'est toujours le problème de nos conflits d'intérêts, mais nous pouvons trouver quelqu'un.

S'adressant à Nicolas BODIN. Si ? Peux-tu le présenter ? Tu n'as pas de conflit d'intérêts. Tu es au Conseil d'Administration, mais tu n'as pas de conflit d'intérêts. J'avoue que je ne comprends pas toujours tout. Nous regarderons, mais pourquoi pas.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Soutien 2024 – Opérations paniers solidaires Jardins de Cocagne – Julienne Javel

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Julienne Javel à hauteur de 2 000 € pour l'opération paniers solidaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

16. Actions recherche et innovation – Soutien au Hacking Health de Besançon

MMES Frédérique BAEHR (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci aussi.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'approbation de la convention de partenariat entre les 4 co-organisateurs,
- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à FC Innov, structure porteuse administrative et financière du Hacking Health à hauteur de 15 000 € sous forme de subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

17. Enseignement Supérieur et Recherche – Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de deux manifestations de culture scientifique et technique : Fête de la Science et Nuit européenne des chercheurs

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Là aussi, il y a toujours du monde à la Nuit des chercheurs.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 7 500 € à l'Université de Franche-Comté selon la répartition suivante :

- 3 500 € dédiés à l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs,
- 4 000 € dédiés à l'organisation de la Fête de la Science

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

18. Enseignements supérieur et Recherche. Projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux initiatives Etudiantes » - session 1 – 2024

Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. François BOUSSO (1) et Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. COUDRY.- J'aimerais savoir s'il serait possible de présenter le rapport en Conseil. En effet, il concerne un nouveau dispositif. On double le budget de la vie étudiante. On propose de redynamiser la thématique. Cela nous permettra aussi de parler du classement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr ! Je vous rappelle simplement qu'habituellement, les services nous font des propositions. Normalement, vous devriez le dire à votre président de commission en réunion. Or cela ne remonte jamais. Par conséquent, les services font des propositions. Du coup, c'est libre de savoir de ce que nous présentons ou pas, mais reprenez-en aussi en commission.

M. BODIN.- Normalement, ce rapport passera en Conseil.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est vrai.

M. BODIN.- Il pourra donc être présenté en Conseil.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Était-ce la question ? Je n'avais pas compris.

M. COUDRY.- Elle est posée en bureau décisionnel, mais la question est de savoir s'il serait possible de faire une présentation en Conseil.

M. RUYSSSEN.- On peut le présenter pour information en Conseil, mais la décision doit être prise en Bureau.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ou alors n'y a-t-il pas un autre endroit où tu pourrais intervenir ? Tu peux être un cavalier. Cela peut être présenté dans le dossier concernant l'enseignement supérieur. Si je me mets à faire passer les dossiers de Bureau en Conseil, cela ne va pas le faire du tout. Allez-y, Cavalier, mais trouvez le moyen de promouvoir tout cela. Il n'y a pas de problème.

M. MICHAUD.- Vous faites comme j'ai fait tout à l'heure avec ma publicité. Cela me permet de le replacer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Voilà ! Des cavaliers ont montré l'exemple.

J'étais en train de réfléchir à quelque chose. Pourquoi ne pas faire à un moment donné une conférence de presse sur la rentrée universitaire ? Il y a peut-être moyen de le faire en dehors des dossiers. Il faut regarder. On peut présenter l'ensemble des dispositifs. Je ne suis pas sûr que nous n'ayons jamais présenté l'ensemble des dispositifs qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche. Nous pourrions peut-être faire un package.

M. MICHAUD.- En Conseil Communautaire, nous avons bien le rapport de ce qui a été validé en Bureau. C'est dans l'état des décisions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, dans celles qui m'ont été attribuées. Nous retrouvons les listes. En revanche, je pense que l'idée de faire une conférence de presse concernant ce que peut être l'ensemble des dispositifs sur l'enseignement supérieur n'est pas mauvaise. Nous n'avons jamais procédé ainsi. Allons-y. Je ne sais plus si j'ai mis au vote le rapport n° 18. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :
 - 900 € à l'association « Café des réparations » au titre des ateliers-réparations organisés sur le campus de la Bouloie,
 - 2 000 € à l'association « ABISE » pour l'équipement de la cafétéria de l'INSPE,
 - 3 000 € à l'association « BAF » au titre de son concert « Bouge Ta Rentrée »,
 - 2 000 € à l'association « ESN Besançon » au titre de l'organisation de l'Assemblée Générale ESN France sur Besançon,
 - 3 000 € à l'association « ESN Besançon » au titre de la Nuit des Etudiants du monde,
 - 2 350 € pour le CROUS BFC au titre de son dispositif « Workin Besançon »,
 - 2 000 € pour le CROUS BFC au titre de ses animations de vie de campus.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

19. Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté, Femto CNRS pour l'organisation du congrès « French Photonics Days 2024 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

20. Subventions aux associations ASET et Gadgé : intervenants auprès des gens du voyage

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faut saluer le travail, parce que ce n'est pas simple. Nous avons quelques familles qui ne sont pas faciles du tout. C'est un peu raide !

M. BLAISON.- Je confirme à 200 %.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas simple du tout. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci à vous tous. Je vous propose de passer maintenant au volet préparatoire.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 300 €, au titre de l'année 2024, à l'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes) pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité :

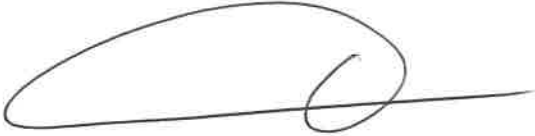
Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon